



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du : **Mardi 22 septembre 2026.**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

55684870 – GAZIERS PARIS AS 1 / NIKE FC 1 du 13/09/2026 (R1)

La Commission reporte ce match au 17/10/2026.

55685111 - PARIS UNITED ADDICTPHARMA 1 / VITRY C.A. 1 du 26/09/2026 (R2/B)

Courriel de PARIS UNITED ADDICT PHARMA.

La Commission fixe ce match à 14h au Centre Omnisports Universitaire C. Vergne à GIF SUR YVETTE sous réserve de réception de l'attestation de mise à disposition du propriétaire de l'installation avant vendredi 25 septembre à midi.

COUPE DE PARIS IDF- ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN

Nombre de clubs engagés 2026/2027 : 14

1ER Tour (Tour de Cadrage) à jouer le 24/10/2026.

Tirage effectué par MM. Laurent LACOUR et Thierry DEFRANCE, membres de la Commission.

6 matches.

2 équipes exemptes.

Les matches sont disponibles sur le site internet de la Ligue et dans Footclubs.

En cas d'indisponibilité du terrain, la rencontre est automatiquement inversée.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge des 2 clubs par moitié.

Remplacement :

Dans cette épreuve et dans toutes les équipes, tout joueur remplacé ne peut en aucun cas être autorisé à participer de nouveau au jeu.